

Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Données

Données brutes.

Trois mois de recul sont nécessaires pour avoir des données fiables, mais de légers ajustements peuvent être effectués sur l'historique des séries. Il s'agit donc de données provisoires.

Source

Agence de services et de paiement (ASP)

Définition

Le **contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** s'applique aux personnes recrutées par une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) : une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI). Il a pour objet de faciliter **l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières**.

Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 mois. Il est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures.

Si les EI ont toujours embauché leurs salariés en CDDI, les ACI n'ont obligation de recruter sous cette forme de contrat que depuis la réforme du 1er juillet 2014. Avant cette date, les ACI embauchaient leurs salariés en insertion en contrat aidé classique (CUI-CAE). Le recours aux CDDI est en revanche marginal dans les AI. Cette structure n'est pas présentée dans ce tableau de bord en raison de problèmes de localisation.

Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

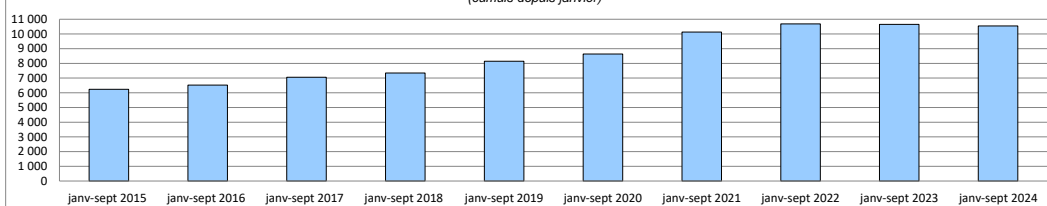
Mise à jour : 31 décembre 2024

Nombre d'embauches* en contrat à durée déterminée d'insertion

	Nombre d'embauches en septembre 2024			Cumul des embauches		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	De janvier à septembre 2024	De janvier à septembre 2023	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	40	39	1	401	382	+5,0
Hautes-Alpes	81	69	12	652	611	+6,7
Alpes-Maritimes	118	99	19	995	917	+8,5
Bouches-du-Rhône	635	487	148	5 261	5 643	-6,8
Var	257	221	36	1 846	1 754	+5,2
Vaucluse	175	134	41	1 390	1 341	+3,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 306	1 049	257	10 545	10 648	-1,0
France métropolitaine	19 965	15 409	4 556	167 393	167 364	+0,0

*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions
 Note : Données brutes, provisoires
 Champ : hors associations intermédiaires (AI)
 Source : ASP - Traitements : Dares, Dreetts Paca / Sese

Evolution du nombre d'embauches* en contrat à durée déterminée d'insertion en Paca
 (cumuls depuis janvier)



*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions
 Note : Données brutes, provisoires
 Champ : hors associations intermédiaires (AI)
 Source : ASP - Traitement : Dares, Dreetts Paca / Sese

Nombre de bénéficiaires de contrats à durée déterminée d'insertion à fin septembre 2024

	Stock* (en nombre)			Variation sur un an (en %)			
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	Part des allocataires du RSA lors de l'embauche, toutes structures (en %)	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)
Alpes-de-Haute-Provence	164	160	4	n.d	-17,6	-17,9	0,0
Hautes-Alpes	279	244	35	n.d	-2,8	-6,2	+29,6
Alpes-Maritimes	443	351	92	n.d	+4,2	+5,4	0,0
Bouches-du-Rhône	2 556	1 949	607	n.d	-4,2	-3,5	-6,3
Var	1 028	904	124	n.d	+1,1	-0,2	+11,7
Vaucluse	583	495	88	n.d	+1,0	+1,4	-1,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 053	4 103	950	n.d	-2,3	-2,4	-2,2
France métropolitaine	76 009	57 524	18 485	n.d	-0,5	-0,7	+0,2

Avertissement : En raison d'évolutions dans les bases de données, la part des allocataires du RSA lors de l'embauche est indisponible

*Stock = Entrées - Sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif, n.d = non disponible

Note : Données en fin de mois, brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)